

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 002-784/17/CT

■ Attribution d'une subvention et approbation d'une convention avec l'association Heko pour la sensibilisation, la formation et l'expérimentation du concept de permaculture à Frais Vallon Marseille - 13ème arrondissement

DEE 17/15486/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

1) Le quartier de Frais Vallon : lieu d'expérimentation

Quartier du 13e arrondissement de Marseille, Frais-Vallon (5 000 habitants) est construit à proximité immédiate du noyau villageois de La Rose, lieu de transit et carrefour entre le Nord et l'Est de l'agglomération.

La trame foncière du quartier est caractérisée par une juxtaposition de grands ensembles (locatifs ou en copropriété), d'habitat pavillonnaire, d'équipements publics et d'espaces verts.

Ce quartier présente un potentiel de mutation fort et de réels atouts relevés par l'ensemble des diagnostics urbains réalisés dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain à savoir :

- Une colline de 8 hectares et des espaces verts peu valorisés mais valorisables,
- Des équipements publics en nombre qui peuvent être rénovés ou reconstruits (exemple : piscine),
- Un secteur très connecté avec deux stations de métro et prochainement l'ouverture de la Rocade L2,
- Un tissu associatif dynamique,
- La proximité immédiate de la technopole de Château-Gombert.

C'est en tirant avantage de ses atouts que Frais Vallon peut et doit innover pour changer son image et «se renouveler». Enfin, Frais Vallon connaît de nombreuses problématiques qui se posent sur les PRU Marseillais, de sorte que les actions qui y seraient expérimentées pourraient ensuite être étendues et transposées.

2) La proposition d'Heko

L'association HEKO basée à Marseille a été créée en juin 2016.

Ces axes stratégiques d'intervention sont :

- Développer des «micro-fermes» productives en milieu urbain et périurbain,
- Créer des espaces ressources dédiés à l'agriculture urbaine,
- Transformer les espaces verts collectifs,
- Développer des outils pédagogiques destinés au milieu urbain.

La colline de Frais Vallon d'une superficie de 8 hectares, derrière le quartier, a été par le passé, un espace agricole qui, aujourd'hui, renferme une nature préservée d'une biodiversité remarquable.

Valoriser ce patrimoine via des activités agroécologiques comme l'arboriculture ou l'apiculture permettrait un retour vers la nature pour les différentes catégories d'habitants qui seraient impliqués dans des projets (élèves, jeunes adultes, aînés).

L'association, propose ainsi de développer des activités d'initiation à l'agriculture urbaine en concertation avec les parties prenantes sur place dans le quartier pour créer les conditions d'un projet ambitieux, créateur de lien social, d'amélioration de la santé et générateur de revenus issus de la production.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Le projet de Heko permettra une première étape indispensable à l'implantation d'un projet de «micro-ferme» en permaculture sur le quartier, à savoir susciter l'adhésion et mobiliser les habitants autour de ces questions.

Ainsi, le programme d'action sur un délai de 18 mois comprend :

- Une étape de sensibilisation des habitants et acteurs locaux au potentiel de l'agriculture urbaine (projection de film, visites de sites d'exploitations en milieu urbain marseillais, ateliers participatifs etc.)
- Des opérations d'expérimentations agricoles sur site à définir avec l'ensemble des acteurs,
- Des animations pédagogiques pour les publics scolaires,
- Une formation qualifiante à la pratique de la permaculture et de l'agroécologie,
- Une étude de faisabilité pour évaluer justement le potentiel d'implantation d'une ferme urbaine en permaculture sur le quartier de Frais Vallon.

Ce programme d'action est financé comme suit :

Financeurs	Montants (€)
Politique de la Ville	11 000
Métropole - CT 1 (Droit Commun)	10 000
CD 13 (Droit Commun)	3 000
13 Habitat (TFPB)	5 000
Aide à l'emploi (CUI-CAE)	9 000
Mécénat	18 500
Autofinancement	3 000
Coût total (€)	59 500

3) Cohérence de la proposition avec les dynamiques existantes sur le Conseil de territoire Marseille Provence

Le Plan Climat-Energie Territorial adopté par la Communauté urbaine MPM devenue Conseil de territoire Marseille Provence au 1^{er} janvier 2016 a pour ambition de développer l'agriculture de proximité autour de modes de production et de consommation responsables répondant aux enjeux de préservation des milieux et des ressources (biodiversité, sols, eau), d'épanouissement de tous (sécurité alimentaire, santé publique...) et concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux .

En 2016, la Métropole a été retenue dans le cadre d'un AMI appelé «Ville et Territoire Durable» porté par l'ANRU pour un projet à Frais Vallon appelé «SIRIUS».

«SIRIUS» est un projet d'innovation visant à augmenter le reste pour vivre «mieux» des habitants en diminuant les dépenses contraintes des habitants et en **facilitant l'accès à des services de proximité plus qualitatifs**.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie et l'implantation d'activités économiques nouvelles sont des enjeux également relevés dans le cadre du Contrat de ville 2017 porté par la Politique de la ville et la Métropole.

Enfin, l'ensemble de ces initiatives est en cohérence avec les orientations du PLUI qui souhaite conserver le bénéfice environnemental de cet îlot de verdure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d’octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération HN 049-092/16/CT du 24 juin 2016, du conseil de Territoire : Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Appel à Manifestation d'Intérêt Frais-Vallon - Approbation d'une convention cadre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'AMI du quartier de Frais-Vallon à Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Villes et Territoires Durables ;
- La délibération ENV 016-425/16/BM du 30 juin 2016, du Bureau d'Aix Marseille Provence Métropole, Appel à Manifestation d'Intérêt Frais-Vallon - Approbation d'une convention cadre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'AMI du quartier de Frais-Vallon à Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Villes et Territoires Durables.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que l'action s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) portée par le Conseil de Territoire Marseille Provence (et avant par MPM) depuis 2012 ;
- Que l'action permettra une véritable sensibilisation des habitants à l'importance d'une alimentation locale et de qualité par le contact avec le végétal comestible ;
- Que l'action permettra d'étudier la faisabilité d'un système alimentaire territorialisé durable dans les quartiers nord de Marseille.

DELIBERE

Article 1:

Est approuvé le programme d'actions de l'association « Heko » pour l'année 2017, ci-annexé.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Article 2:

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association « Heko » au titre de l'opération 25-3 du Plan Climat Energie Territorial « *Soutenir et développer une agriculture responsable de proximité* » pour l'année 2017.

Article 3:

Est approuvée la convention ci-annexée entre l'association Heko et le Conseil de Territoire Marseille Provence.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention et à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'état prévisionnel annexé au Budget Principal 2017 de la Métropole.
Sous-politique G610 – Nature 6574 – Fonction 71

Article 6 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Présents	112
Représentés	28
Voix Pour	125
Voix Contre	0
Abstentions	15

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017